



Le formulaire de demande(s) est constitué de **6 parties détachables** (A, B, C, D, E et F).

Nous vous invitons à remplir au moins 2 parties de ce formulaire : la partie A obligatoirement et au moins une autre partie (en priorité la partie E).

Vous ne devez adresser à la MDPH que les parties qui ont été renseignées. Les parties non remplies sont à jeter.

Ce mémo vous aide à **cibler les rubriques qui vous concernent** dans le formulaire.

Partie A : « Votre identité » (pages 1 à 4)

A remplir obligatoirement

Cette partie vous permet d'indiquer :

- ✓ Si vous avez déjà un dossier à la MDPH de Paris ou dans un autre département
- ✓ Votre identité, votre domiciliation
- ✓ Pour les enfants, quelles sont les personnes qui assurent l'autorité parentale
- ✓ Pour les adultes, si une mesure de protection (tutelle, curatelle) est en cours

Nous vous invitons fortement à renseigner une adresse mail.



Attention, ne pas oublier de dater et signer le formulaire en page 4

Partie B : « Votre vie quotidienne » (pages 5 à 8)

A remplir pour toute première demande et recommandé pour les renouvellements

Cette partie vous permet de communiquer aux professionnels de la MDPH vos attentes et vos besoins afin qu'ils soient pris en compte lors de l'évaluation de votre situation.

Cependant chaque attente cochée ne donnera pas forcément lieu à une ouverture de droits.

Si vous souhaitez demander la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), nous vous conseillons de cocher « Prestation de Compensation du Handicap » dans la partie E 1 (page 17).

Nous vous invitons également à préciser vos besoins en complétant au moins l'une des cases suivantes dans la partie B3 – « Les attentes pour compenser la situation de handicap » (page 7) :

- Besoin d'une aide pour vous déplacer
- Besoin d'un matériel ou d'un équipement
- Besoin d'une aide animalière
- Besoin d'un aménagement du lieu de vie
- Besoin d'une aide humaine.

Partie C : « Vie scolaire ou étudiante » (pages 9 à 12)

A remplir pour toute prise en charge scolaire ou médico-sociale (enfant)

Pour toute demande concernant la scolarité, nous vous invitons à contacter l'enseignant référent handicap de l'établissement scolaire (*) ou la mission handicap de l'université.

Pour information, la MDPH n'est pas compétente pour les demandes d'aménagements des conditions d'examens. Il convient de vous adresser au rectorat ou à l'organisme en charge de l'organisation de l'examen.

(*) Pour les établissements publics ou privés sous contrat uniquement



Partie D : « Votre situation professionnelle » (pages 13 à 16)

**A remplir pour toute demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
et d'insertion professionnelle**

Partie E : « Expression des demandes de droits et prestations » (pages 17 à 18)


Cette partie vous permet de cocher directement les aides que vous souhaitez demander.

Quels que soient vos attentes et besoins, nous vous recommandons de cocher des demandes dans cette partie.


Si nécessaire, notre accueil peut vous informer et vous accompagner pour remplir cette partie.

Toutes les informations sur les prestations délivrées par la MDPH sont disponibles sur notre site internet : <https://handicap.paris.fr/la-mdph/nos-prestations/>.

Les pièces à joindre **obligatoirement à votre demande * :**

- 1. Le formulaire de demande(s) MDPH – uniquement les parties complétées**
- 2. Le certificat médical de la MDPH daté de moins de 6 mois** (rempli par un médecin généraliste ou spécialiste). Le document doit être signé ou à minima le numéro d'identification du médecin renseigné. 
- 3. La copie recto verso d'un justificatif d'identité de la personne concernée et de son représentant légal le cas échéant (et une attestation de jugement en cas de protection juridique)**
- 4. La copie d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois** (quittance, facture ...)

A joindre le cas échéant :

- ✓ Les derniers bilans et comptes rendus de **consultations spécialisées et d'hospitalisation**
- ✓ Pour les personnes déjà accueillies en établissement, **le formulaire DUO** à retirer auprès de l'établissement concerné.
- ✓ Dans le cas d'une demande de parcours de scolarisation cochée en partie E du formulaire :
 - Si l'enfant est scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat, l'enseignant référent devra envoyer à la MDPH un Gevasco (Guide d'ÉVALUATION de la SCOLARISATION) suite à l'Équipe éducative ou Équipe de suivi de scolarisation
 - Si l'enfant est scolarisé dans un établissement privé hors contrat, joindre directement le Gevasco au formulaire cerfa
- ✓ **Dans les parties du formulaire vous concernant, tout document mentionné par un trombone** 

A noter : Pour les demandes de carte(s), ne pas joindre de photos

() Nous vous recommandons de faire une copie de votre dossier avant envoi.*